Dernière mise à jour : 09 juillet 2017

0.a. Objectif

Objectif 17: Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser

0.b. Cible

Cible 17.9: Apporter, à l'échelon international, un soutien accru pour assurer le renforcement efficace et ciblé des capacités des pays en développement et appuyer ainsi les plans nationaux visant à atteindre tous les objectifs de développement durable, notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire

0.c. Indicateur

Indicateur 17.9.1: Valeur en dollars de l'aide financière et technique promise aux pays en développement (notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire)

0.e. Mise à jour des métadonnées

Dernière mise à jour : 09 juillet 2017

0.g. Organisation(s) internationale(s) responsable(s) de la surveillance mondiale

Informations institutionnelles

Organisation(s):

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

3.a. Sources de données

Sources de données

Description:

Le DAC de l'OCDE collecte des données sur les flux de ressources officielles et privées depuis 1960 au niveau agrégé et depuis 1973 au niveau des activités par le biais du système de notification des créanciers (les données du SNPC sont considérées comme complètes depuis 1995 pour les engagements au niveau des activités et depuis 2002 pour les décaissements).

Les données sont communiquées par les donateurs selon les mêmes normes et méthodologies (voir ici : http://www.oecd.org/fr/cad/financementpourledeveloppementdurable/normes-financement-developpement/).

Les données sont déclarées sur la base d'une année civile annuelle par les déclarants statistiques des administrations nationales (agences d'aide, ministères des affaires étrangères ou des finances, etc.)

3.b. Méthode de collecte des données

Processus de collecte :

Un déclarant statistique est responsable de la collecte des statistiques du DAC dans chaque pays/organisme fournisseur. Ce déclarant se trouve généralement dans l'organisme d'aide national, le ministère des affaires étrangères ou des finances, etc.

3.c. Calendrier de collecte des données

Calendrier

Collecte de données :

Les données sont publiées sur une base annuelle en décembre pour les flux de l'année précédente.

Les flux détaillés de 2015 ont été publiés en décembre 2016.

3.e. Fournisseurs de données

Fournisseurs de données

Les données sont déclarées sur la base d'une année civile annuelle par les déclarants statistiques des administrations nationales (agences d'aide, ministères des affaires étrangères ou des finances, etc.

3.f. Compilateurs des données

Compilateurs de données

OCDE

4.b. Commentaire et limites

Dernière mise à jour : 09 juillet 2017

Commentaires et limites:

Les données du système de notification des pays créanciers sont disponibles à partir de 1973. Toutefois, la couverture des données est considérée comme complète que depuis 1995 pour les engagements au niveau des activités et depuis 2002 pour les décaissements.

6. Comparabilité / Dérogation des normes internationales

Sources des divergences :

Les statistiques du DAC sont normalisées sur une base d'année civile pour tous les donateurs et peuvent différer des données de l'exercice disponible dans les documents budgétaires de certains pays.

7. Références et documentation

Références

URL:

www.oecd.org/dac/stats

Références:

Voir tous les liens ici : http://www.oecd.org/dac/stats/methodology.htm

Page: 3 of 3